

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 10 juillet 2019 se tient à 19 h 30 à l'édifice municipal de la municipalité de Piopolis, la séance régulière de juillet 2019 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Nathalie Harton, mairesse suppléante	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Monsieur Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton, madame Diane Turgeon, mairesse de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton ainsi que monsieur Jean-Luc Fillion, maire de la Municipalité de Saint-Romain sont absents.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter au point 19.0 Varia le point suivant :

- Firme vérificateur comptable

2019-143

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2019
- 6.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE
- 7.0 BONS COUPS
- 8.0 **AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
 - 8.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
 - 8.3 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION D'APPUI, CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION D'UNE PARTIE DU LOT 4 189 910, MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER
 - 8.4 CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE, VILLE DE LAC-MÉGANTIC
- 9.0 **ENVIRONNEMENT**
 - 9.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
 - 9.2 GESTION DE LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES
 - 9.3 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 - FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU DAB
 - 9.4 COMPENSATION FINANCIÈRE – MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES
- 10.0 **TRANSPORT**
 - 10.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
 - 10.2 RAPPORT D'EXPLOITATION 2018 – TRANSPORT COLLECTIF

- 10.3 INTÉRÊT DE PARTICIPATION – PROJET RÉGIONAL DE LOGICIEL POUR LA RÉPARTITION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DU TRANSPORT ADAPTÉ
- 10.4 TRANS-AUTONOMIE, VERSEMENT DES QUOTES-PARTS POUR LE TRANSPORT COLLECTIF ET LE TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2019

- 11.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
 - 11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 11.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 11.3 ASSURANCE MMQ – RENOUVELLEMENT DU SCRI
 - 11.4 ENGAGEMENT TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

- 12.0 **SERVICE D'ÉVALUATION**
 - 12.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
 - 12.2 ENGAGEMENT VISITEURS

- 13.0 **DÉVELOPPEMENT (SDEG)**
 - 13.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
 - 13.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
 - 13.3 FÊTE DES OTJ 2019
 - 13.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

- 14.0 **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**
 - 14.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ
 - 14.2 DEMANDE D'APPUI - RÉACTION QUANT AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE LA SHQ, PROGRAMME RÉNORÉGION
 - 14.3 AGRANDISSEMENT DU CHSLD

- 15.0 **PROJETS SPÉCIFIQUES**
 - 15.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
 - 15.2 ATELIER DE TRAVAIL – INTERNET HAUTE VITESSE

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 16.1 COMPTES À PAYER
- 16.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE JUIN 2019
- 16.3 RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MMQ
- 16.4 ADOPTION DE LA POLITIQUE POUR LA GESTION DES CELLULAIRES ET TÉLÉPHONES INTELLIGENTS
- 16.5 PRÉSENTATIONS DIVERSES AU CONSEIL DES MAIRES
- 16.6 NOMINATION – CENTRE UNIVERSITAIRE DES APPALACHES
- 16.7 SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU MOIS D'AOÛT

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

- COGESAF
- COBARIC
- Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
- Table des MRC de l'Estrie
- Ressourcerie du Granit
- Centre Universitaire des Appalaches
- Comité du jury pour l'œuvre d'art de la RICEMM
- Comité voie de contournement
- Comité 2025

18.0 PROJET ÉOLIEN

- 18.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

19.0 VARIA**20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS****21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER**SUIVI DES RÉUNIONS**

- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

- Accepte notre demande de reporter à un moment ultérieur la démarche de révision des priorités de développement de la région de l'Estrie. Le soutien financier maximal de 30 000 \$ nous sera versé.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- **Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic**
 - La MRC du Granit est une des premières organisations à s'être inscrite comme partenaire socioéconomique du Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic. Cette marque de confiance, qui dure depuis maintenant 20 ans, a été soulignée par le dévoilement d'une plaque reconnaissance.
- **Programme « Fais place au plein air »**
 - Le parc éolien du Granit est fier de contribuer à notre initiative dans le cadre du programme pour les 17 SAE de la MRC du Granit. Un chèque de 750 \$ nous est transmis.
- **Remise des bourses *Lancement d'une entreprise 2018-2019***
 - La Société de développement économique du Granit et le Centre de formation professionnelle Le Granit unissent leurs efforts afin d'appuyer les entrepreneurs de la région Lac-Mégantic ainsi, 14 bourses ont été remises pour un total de 14 000 \$.
- **Soutien au démarrage**
 - Une nouvelle entreprise voit le jour dans la MRC du Granit. Localisée à Woburn, Miel l'été Doré, propriété de Madame Tammy-Lyne Comtois Fortier, offre une variété de produits et de services par les activités de son entreprise apicole.
- **Transport collectif du Granit – Trans-Autonomie**
 - En 40 ans, le transport adapté et collectif du Granit a fait 52 fois le tour de la terre! Une 40e année d'opération au service des personnes à mobilité réduite et de toute la population granitoise!

COURRIER

- **Conseil Sport Loisir de l'Estrie**
 - Réception du 1^{er} versement au montant de 2 250 \$ correspondant à 75 % du soutien accordé pour la réalisation du projet *La fête des OTJ en plein air*, dans le cadre du programme *Fais place au plein air* !
- **Fédération québécoise des municipalités**
 - Envoi de la programmation du 78^e Congrès avec le thème : *La FQM, porte-parole des régions*.
 - Invitation à consulter une vidéo dans le cadre de la campagne pour la parité en politique municipale.
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
 - Projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une gestion rigoureuse des zones inondables.
- **Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur**
 - Rappel en matière de sécurité aquatique et nautique en vigueur au Québec et au Canada et liens vers les lois, les règlements et les normes.
- **MRC des Appalaches**
 - *Règlement no. 189 amendant le schéma d'aménagement révisé no. 75 et ayant pour effet d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce.*
- **MRC de Beauce-Sartigan**
 - *Règlement 2004-71-36 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de créer une affectation de conservation sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.*
- **MRC de La Matapédia**
 - Résolution no. CM 2019-113 ; demande d'appui concernant sa demande au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) ainsi que les sommes supplémentaires au volet Accélération des

- Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) pour le budget 2020-2021.
- Résolution no. CM 2019-114 ; demande d'appui concernant sa demande au gouvernement de rendre admissible aux programmes du MTQ (incluant la TECQ) les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau.
- **Municipalité d'Audet**
- Résolution no. 2019-132 ; QUE Jean-Félix Lacroix, employé de la MRC du Granit, soit nommé inspecteur en bâtiment et en environnement par intérim.
- **Municipalité de Lambton**
- Résolution no. 19-06-200 ; accepte de défrayer les coûts au montant de 588 \$ pour avoir accès au serveur sécurisé « Première Ligne ».
 - Résolution no. 19-06-194 ; demande à ce que Rémi Morin, coordonnateur à la gestion des cours d'eau, poursuive le suivi environnemental du lac, et ce, pour la dernière année.
- **Municipalité de Milan**
- Résolution no. 2019-06-5841 ; s'engage à poursuivre ses initiatives en matière de réduction de gaz à effet de serre en adhérant et adoptant la déclaration d'urgence climatique.
- **Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn**
- Demande le retrait du lot no. 5 205 887 ainsi que le(s) bâtiment(s) dessus construits, de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes de l'année 2019. S'engage à rembourser les frais engagés par la MRC pour l'immeuble retiré.
- **Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton**
- Transmission du premier projet de règlement no. 2019-06 *modifiant le règlement de zonage no. 2009-08 afin de modifier les limites des zones R-1, R-2, R-3 et P-1*. Pour permettre un développement résidentiel dans ces zones.
 - Transmission du projet de règlement no. 2019-05 *portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux*.
 - Résolution no. 2019-06-93 ; d'aviser Valoris de l'acceptation de l'offre pour la valorisation des matières organiques de leur territoire.
 - Résolution no. 2019-06-91 ; s'engage à poursuivre ses initiatives en matière de réduction de gaz à effet de serre en adhérant et adoptant la déclaration d'urgence climatique.
- **Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin**
- Résolution no. 2019-06-136 : de confirmer l'acquisition des produits et services de Priorité StratJ inc. tels que présentés dans leur offre de service de novembre 2018.
- **Mutuelle des municipalités du Québec**
- Présentation de la révision du calcul de la part de la ristourne qui sera de 2 524 \$. Le chèque sera émis lors du renouvellement de la police.
 - Document pour souligner l'importance des schémas de couverture de risques, nous informe qu'avant chaque renouvellement de contrat d'assurance la MMQ procédera à une vérification de la situation.
- **Parc national du Mont-Mégantic**
- Communiqué de presse annonçant l'inauguration d'une nouvelle expérience multimédia captivante ; le film *Émergence*.
 - Communiqué de presse annonçant le Festival d'astronomie populaire *De la terre à la Lune : Le voyage prodigieux*. La programmation sera déployée sur deux longues fins de semaine, les 3-4-5-6 et 10-11-12-13 juillet 2019. Un rendez-vous incontournable pour découvrir les splendeurs et les mystères de l'Univers !
- **Services Canada**
- Appel de propositions du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2019-2020 Volet projets communautaires et Initiative de petites subventions. Ouvert jusqu'au 21 juin 2019.

➤ **Ville de Lac-Mégantic**

- La Commission des arts de la culture et du patrimoine de la Ville de Lac-Mégantic lance un appel de dossier pour son calendrier d'exposition de 2020-2021.
- Le Comité de toponymie de Lac-Mégantic a déposé la recommandation, afin de corriger une erreur administrative, de changer le nom de la rue D'Orsennens pour D'Orsonnens.
- Invitation à l'inauguration de l'exposition « La solidarité au cœur de notre mémoire » et du circuit touristique « Le marcheur d'étoiles », le jeudi, 20 juin à 17h30, à la gare patrimoniale.

REVUES

- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- Quorum
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2019

2019-144

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2019

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 19 juin 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Aucun sujet n'est traité.

7.0

BONS COUPS

Monsieur Mario Lachance, maire de la Municipalité de Stornoway, mentionne qu'une entreprise d'asphaltage a acheté un terrain de 8 acres dans le parc industriel et des opérations commenceront bientôt.

Madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de St-Sébastien, félicite les athlètes du Canadaman/woman. Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, ajoute que 12 municipalités ont participé à cette belle mobilisation.

Monsieur Peter Manning, maire de la Municipalité de Piopolis, félicite 2 athlètes de Piopolis soit : Félix Guèvremont et Maïté Théberge-Galipeau pour leur participation au Canadaman/woman.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, mentionne l'annonce faite par la Ville plus tôt cette semaine en lien avec la construction d'un complexe hôtelier au centre-ville et d'une clinique d'optométrie, tous deux prévus pour l'automne prochain.

Monsieur Jean-Marc Grondin, maire de la Municipalité d'Audet, remercie la mairesse de Lac-Mégantic de sa présence dans les différentes municipalités participantes dans le cadre de la journée de la tenue du Canadaman/woman.

8.0 AMÉNAGEMENT

8.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Une rencontre était prévue le 9 juillet 2019 mais a dû être annulée.

8.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Madame le préfet fait un suivi de la dernière rencontre qui a eu lieu le 5 juillet dernier. Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, ajoute que le comité sent une pression de réussir au niveau des actions à poser mais qu'à l'inverse, il se sent seul dans l'application. Elle ajoute que le comité souhaite que la représentation du Granit en Estrie soit plus présente.

8.3

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION D'APPUI, CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION D'UNE PARTIE DU LOT 4 189 910, MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**2019-145****MODIFICATION DE LA RÉOLUTION DE CONFORMITÉ ET D'APPUI DE LA DEMANDE D'EXCLUSION D'UNE PARTIE DU LOT 4 189 910, MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger s'est adressée à la MRC car elle désire exclure de la zone agricole une partie du lot 4 189 910;

ATTENDU QUE la superficie visée est d'environ 57 hectares;

ATTENDU QUE le lot appartient à la compagnie 3105-0842 QUÉBEC INC., appartenant à M. Rejean Paré;

ATTENDU QUE le projet a pour but de permettre l'exploitation d'une gravière/carrière/sablière;

ATTENDU QUE le propriétaire a déjà déposé une demande à la CPTAQ afin de permettre l'exploitation de la gravière/carrière/sablière mais qu'étant donné que la demande est contiguë à la zone non agricole de la municipalité de St-Robert-Bellarmin, elle fut jugée non recevable;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61.2 de la LPTAAQ, le propriétaire et la Municipalité souhaitent déposer une demande d'exclusion;

ATTENDU QUE la demande fut déposée au Comité consultatif agricole de la MRC;

ATTENDU QUE le C.C.A. recommande au conseil des maires de la MRC d'appuyer la demande d'exclusion en raison de son faible impact envers l'agriculture;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC a déjà, dans sa résolution 2019-57, approuver et appuyer l'exclusion d'une partie du lot 4 189 910;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a modifié sa demande et désire inclure les parties de lots 4 189 910 et 4 189 784 représentant l'emprise du chemin d'accès pour l'exploitation de la gravière/carrière/sablière prévue sur la partie du lot 4 189 910, tel qu'inclus dans la demande de la municipalité;

ATTENDU QUE l'ajout de ces parties de lots est négligeable sur la superficie visée par la demande d'exclusion;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la demande d'exclusion d'une partie du lot 4 189 910 visée pour l'exploitation d'une gravière/carrière/sablière ainsi que des parties de lots 4 189 910 et 4 189 784 représentant l'emprise du chemin d'accès pour l'exploitation de la gravière/carrière/sablière visée par la demande, municipalité de Saint-Ludger, en raison de son faible impact pour l'agriculture et sa conformité envers le schéma d'aménagement révisé de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE,
VILLE DE LAC-MÉGANTIC

2019-146

**CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'UTILISATION AUTRE
QU'AGRICOLE, VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE,
MUNICIPALITÉS DE NANTES, LAC-MÉGANTIC ET FRONTENAC**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE la ville de Lac-Mégantic et les municipalités de Nantes et de Frontenac se sont adressées à la CPTAQ afin de permettre la mise en place d'une voie de contournement ferroviaire;

ATTENDU QUE ce projet fait suite au sinistre du 6 juillet 2013;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité, le tracé proposé contourne le centre-ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE cette nouvelle voie traversera les municipalités de Nantes, Frontenac et la ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE le projet de voie de contournement prévoit de traverser les affectations Agricoles, Agroforestière type 1 ainsi qu'Îlot déstructuré;

ATTENDU QU'aucune disposition du schéma d'aménagement de la MRC n'empêche la mise en place de cette voie de contournement ferroviaire à l'intérieur de ces affectations;

ATTENDU QU'il n'y a aucun espace disponible pour relocaliser la voie ferrée à l'extérieur du périmètre urbain et hors de la zone agricole;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole (C.C.A.) sera amené prochainement à se prononcer sur le projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme que les demandes d'utilisation autre qu'agricole pour la mise en place d'une voie de contournement ferroviaire dans les municipalités de Frontenac, Lac-Mégantic et Nantes sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

QUE le C.C.A de la MRC étudie la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 ENVIRONNEMENT

9.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Aucune rencontre n'a eu lieu.

9.2

GESTION DE LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

2019-147

SIGNATURE DE L'ENTENTE - GESTION DE LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

ATTENDU QUE la MRC du Granit met en œuvre un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU QUE la MRC du Granit a soumis aux municipalités une solution quant à la disposition des plastiques agricoles, à savoir une collecte via conteneurs;

ATTENDU QUE les 20 municipalités du territoire ont adopté ou vont adopter une résolution de participation ou d'intérêt à la collecte de plastiques agricoles via conteneurs;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate madame le préfet et madame la directrice générale pour signer une entente avec Sanitaires Denis Fortier, pour et au nom des 20 municipalités du territoire, dans le cadre de la collecte de plastiques agricoles.

QUE la signature de l'entente soit conditionnelle à la réception des résolutions d'intérêt ou de participation des 20 municipalités du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 - FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU DAB

2019-148

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-14 - FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU DAB

ATTENDU QUE des coûts ont été engagés pour procéder à l'exécution de travaux de réparation des équipements servant à traiter les boues de fosses septiques des installations septiques du territoire afin de rendre à nouveau opérationnel et en bon état ledit équipement;

ATTENDU QUE la MRC a adopté, le 17 novembre 2018, le processus de règlement d'emprunt d'un montant de 360 000 \$;

ATTENDU QUE le projet de réparation des équipements est présentement terminé à environ 90 %;

ATTENDU QUE les coûts sont moindres que ceux prévus et qu'ils seront plutôt de l'ordre de 320 000 \$;

ATTENDU QU'une quote-part de 49 273 \$ a été facturée, en 2019, aux municipalités pour le remboursement de l'emprunt;

ATTENDU QUE par conséquent, un montant d'environ 270 000 \$ reste à financer;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif recommandent que le montant restant à financer le soit à même le surplus non affecté de l'administration plutôt que par le règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif recommandent que le surplus non affecté soit remboursé sur la base prévue au règlement d'emprunt, soit par le paiement de la quote-part fonctionnement du DAB, et ce, pour le nombre d'années nécessaires au remboursement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires accepte de ne pas finaliser le processus de l'emprunt de 360 000 \$.

QUE le conseil des maires accepte que le surplus non affecté de l'administration serve à financer la réparation des équipements servant à traiter les boues de fosses

septiques des installations septiques du territoire, et ce, en remplacement de l'emprunt projeté.

QUE la quote-part fonctionnement du DAB soit maintenue pour rembourser le surplus de l'administration, et ce, pour les années 2019 à 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4

COMPENSATION FINANCIÈRE – MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

2019-149

COMPENSATION POUR L'ATTEINTE AUX MILIEUX HUMIDES, PROJET DE VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT

ATTENDU QUE le ministère du Transport du Canada a entrepris les démarches préparatoires en vue de la construction prochaine d'une voie de contournement ferroviaire sur le territoire de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE ce projet de voie de contournement a été prévu suite à la tragédie du 6 juillet 2013;

ATTENDU QUE cette voie de contournement se situera sur le territoire de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le tracé proposé pour la voie de contournement prévoit traverser et affecter plusieurs secteurs identifiés comme milieux humides;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* en juin 2017 ainsi que la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* en mars 2018;

ATTENDU QUE ces législations prévoient le paiement d'une contribution financière (article 46.0.5 de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*) agissant à titre de compensation, et ce, lors de la réalisation des travaux suivants dans un milieu humide :

- 1° des travaux de drainage et de canalisation;
- 2° des travaux de remblai et de déblai;
- 3° des travaux d'aménagement du sol, notamment ceux nécessitant du décapage, de l'excavation, du terrassement ou la destruction du couvert végétal;
- 4° toute autre activité visée par règlement du gouvernement.

ATTENDU QUE la loi prévoit que ces contributions soient versées au *Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État*;

ATTENDU les conséquences humaines et environnementales de la tragédie ferroviaire du 6 juillet 2013;

ATTENDU le caractère exceptionnel du projet de voie de contournement ainsi que ses impacts prévus à court, moyen et long termes sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC du Granit considère que les conséquences de la tragédie ont été suffisamment grandes et qu'elle désire réduire au minimum ses effets;

ATTENDU QUE la loi ne spécifie pas les moyens de gestion ou de répartition du fonds;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est d'avis que les contributions reliées au projet de voie de contournement devraient être exclusivement réservées aux projets à caractère environnemental réalisés sur le territoire de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est aussi d'avis que la gestion de ces contributions devrait être faite par la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la MRC du Granit s'est forgé une solide réputation en termes de protection environnementale au cours des années et qu'elle détient une connaissance approfondie de son territoire et des enjeux qui y sont reliés;

ATTENDU QUE la construction de la voie est subventionnée à même des fonds fédéraux et provinciaux;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral n'a pas l'obligation de se conformer aux législations provinciales;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est d'avis que le gouvernement fédéral se doit de participer au fonds selon les conditions énumérées dans le *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* ainsi que dans la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au Gouvernement fédéral de participer financièrement à la compensation pour l'atteinte aux milieux humides dans le cadre du projet de voie de contournement ferroviaire selon les modalités inscrites dans le *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* ainsi que dans la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que les contributions versées en lien avec le projet de voie de contournement ferroviaire prévues pour la compensation pour l'atteinte aux milieux humides soient réservées exclusivement pour des projets à caractère environnemental réalisés sur le territoire de la MRC du Granit.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ces contributions soient gérées par la MRC du Granit.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Transports Canada, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère de la Sécurité publique, à monsieur Luc Berthold, député de Mégantic-L'Érable, à monsieur François Jacques, député de Mégantic ainsi qu'à monsieur Samuel Poulin, député Beauce-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 TRANSPORT

10.1

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
TRANS-AUTONOMIE**

La prochaine rencontre est prévue en septembre prochain.

10.2

RAPPORT D'EXPLOITATION 2018 – TRANSPORT COLLECTIF**2019-150****RAPPORT D'EXPLOITATION 2018 – TRANSPORT COLLECTIF**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige qu'un rapport d'exploitation en transport collectif soit complété en regard du *Programme d'aide au développement du transport collectif Volet II – Aide au transport collectif en milieu rural*;

ATTENDU QUE le rapport d'exploitation de l'année 2018 a été déposé aux maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport d'exploitation en transport collectif pour l'année 2018.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la directrice générale pour signer le rapport d'exploitation en transport collectif pour l'année 2018.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministre des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3

**INTÉRÊT DE PARTICIPATION – PROJET RÉGIONAL DE LOGICIEL POUR
LA RÉPARTITION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DU TRANSPORT
ADAPTÉ****2019-151****INTÉRÊT DE PARTICIPATION – PROJET RÉGIONAL DE LOGICIEL
POUR LA RÉPARTITION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DU
TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU l'importance d'offrir un service adéquat en transport de personnes sur notre territoire;

ATTENDU QUE l'absence de certains services sur notre territoire et en fonction des besoins des personnes, des offres de transport doivent également permettre des déplacements à l'extérieur de notre territoire;

ATTENDU QU'un outil technologique est essentiel pour favoriser l'interconnexion des services de notre MRC avec des territoires et entreprises proposant des offres de transport de personnes;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un outil technologique permettant l'intégration de plusieurs modes de transport collectif régionaux et la répartition des usagers à travers les différents services de transport collectif des territoires de MRC;

ATTENDU QUE la MRC du Granit ainsi que ses partenaires (les MRC de Coaticook, MRC du Haut-Saint-François, de Brome-Missisquoi, de la Haute-Yamaska, de Memphrémagog et des Sources) ne possèdent aucun outil permettant l'interconnexion;

ATTENDU QU'un nouveau logiciel permettrait d'effectuer les tâches suivantes: auto-répartition, optimisation des routes, modernisation des modes de paiement, gestion en ligne des réservations, géolocalisation des véhicules en temps réel, accès aux réseaux des autres services pour faciliter l'interconnexion, la gestion de la flotte de véhicules pour les organisations concernées, les rapports statistiques sur l'ensemble de l'activité de l'organisation, etc.;

ATTENDU QUE la MRC du Granit et ses MRC partenaires sont favorables à une action conjointe estrienne, car il est nécessaire de travailler en collaboration en fusionnant les efforts de tous pour s'assurer d'un réel réseau de mobilité pour nos citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la concertation et le partenariat sont essentiels pour consolider nos services et réduire les coûts causés par des dédoublements de trajets dans différents territoires de MRC et qu'une démarche régionale est essentielle pour assurer le partage d'informations et permettre l'interconnexion;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière provenant de plusieurs organisations de transport de la même région administrative démontre l'importance accordée par les MRC à la mise en réseau et à l'interconnexion des offres;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François serait le maître d'œuvre et coordonnerait le projet d'acquisition et d'implantation du système pour les partenaires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confie le mandat à la MRC du Haut-Saint-François d'agir à titre de maître d'œuvre et de coordonnatrice dans le cadre du projet régional d'acquisition et d'implantation d'un nouveau logiciel permettant l'intégration de plusieurs modes de transport collectif régionaux et la répartition des usagers à travers les différents services de transport collectif des territoires de MRC.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adresse une demande d'aide financière de 100 000 \$ au ministère des Transports du Québec dans le cadre du projet en titre.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit alloue un budget de 33 333 \$, soit 15 000 \$ à même le budget déjà dédié au transport adapté et 18 000 \$ à même le surplus du transport collectif.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise madame le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC du Haut-Saint-François, au ministère des Transports du Québec ainsi qu'à Trans-Autonomie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4

TRANS-AUTONOMIE, VERSEMENT DES QUOTES-PARTS POUR LE TRANSPORT COLLECTIF ET LE TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2019

2019-152

TRANS-AUTONOMIE, VERSEMENT DES QUOTES-PARTS POUR LE TRANSPORT COLLECTIF ET LE TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE dans le cadre de nos prévisions budgétaires 2019, un montant de 39 229 \$ a été budgété pour le transport collectif sur notre territoire;

ATTENDU QUE dans le cadre de nos prévisions budgétaires 2019, un montant de 49 120 \$ a été budgété pour le transport adapté sur notre territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QU'un montant de 39 229 \$, représentant le montant budgété aux prévisions budgétaires 2019 de la MRC pour le transport collectif, soit versé à Trans-Autonomie inc. pour couvrir une partie des dépenses découlant de la mise en œuvre du transport collectif.

QU'un montant de 49 120 \$, représentant le montant budgété aux prévisions budgétaires 2019 de la MRC pour le transport adapté, soit versé à Trans-Autonomie inc. pour couvrir une partie des dépenses découlant de la mise en œuvre du transport adapté.

QUE ces montants soient versés à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires de l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.3

ASSURANCE MMQ – RENOUELEMENT DU SCRI

Il a été déposé aux maires une lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec rappelant l'importance de la révision du schéma de couverture de risques incendie sans quoi la prime en responsabilité civile augmentera en lien avec l'exonération de responsabilité d'un préjudice qui peut résulter d'une intervention d'un service de sécurité incendie.

11.4

ENGAGEMENT TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE**2019-153****ENGAGEMENT TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise la directrice générale à procéder à l'engagement d'un technicien en prévention incendie, et ce, à compter du mois d'août 2019.

QUE son salaire soit celui de la classe D prévu à la grille salariale et progresse selon les conditions du manuel de l'employé en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

12.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation pour le mois de juin, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

12.2

ENGAGEMENT VISITEURS**2019-154****ENGAGEMENT VISITEURS**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit procède à l'engagement de monsieur Patrick Charbonneau à titre d'inspecteur pour le service de l'évaluation afin d'effectuer les inventaires, et ce, depuis le 8 juillet 2019.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit procède à l'engagement de madame Isabelle Lacroix à titre d'inspecteur pour le service de l'évaluation afin d'effectuer les inventaires, et ce, à compter du 24 juillet 2019.

QUE leur salaire soit celui de la classe C prévu à la grille salariale et progresse selon les conditions du manuel de l'employé en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Aucune rencontre n'a eu lieu. La prochaine est prévue la semaine prochaine. Le 4 juillet dernier a eu lieu la 1^{re} phase de lac à l'épaule.

13.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Madame France Bisson, président du comité consultatif loisirs, informe les maires que chaque municipalité recevra 2 rapports à différents moments pour leur SAE afin de les informer si leur camp de jour va bien ou non.

13.3

FÊTE DES OTJ 2019

Madame le préfet annonce aux maires que la caisse Desjardins a confirmé sa participation financière à la hauteur de 3 000 \$ pour la Fête des OTJ qui aura lieu le 16 juillet prochain.

Madame France Bisson, présidente du comité consultatif loisirs, mentionne aux maires l'organisation de la journée qui nécessitera leur présence, si possible, et distribue un document mentionnant l'horaire de la journée.

13.4

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Aucune rencontre n'a eu lieu.

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

14.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Madame le préfet fait un suivi de la dernière rencontre qui a eu lieu le 28 juin 2019.

Un maire demande où en est le dossier sur la desserte des ambulances. Mme le préfet mentionne qu'une proposition a été envoyée au ministère et que les ambulanciers ont reçu une proposition pour une ambulance à l'heure et qu'on est en attente d'une réponse des ambulanciers.

14.2

DEMANDE D'APPUI - RÉACTION QUANT AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE LA SHQ, PROGRAMME RÉNORÉGION**2019-155****APPUI - RÉACTION QUANT AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE LA SHQ, PROGRAMME RÉNORÉGION**

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux sont très sensibles à la situation des familles moins favorisées vivant dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE le programme RénoRégion a bénéficié à plusieurs familles défavorisées de notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des sommes engagées pour ce programme dans les trois dernières années fut de 15,5 M\$;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a rendu publique une répartition des montants par MRC décrétant une coupure de 7,63 M\$ par rapport à l'enveloppe prévue pour ce programme en 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la répartition annoncée reste tout à fait insuffisante pour répondre aux besoins et que, dans plusieurs cas, elle ne permettra même pas de répondre aux demandes en attente dans plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT QU'après une analyse comparative des répartitions consenties ces dernières années, il est ressorti que la répartition des montants de 2019-2020 pénalise davantage les MRC qui utilisent le plus le programme et celles qui en ont le plus besoin;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation croissante du programme constatée ces dernières années et que les MRC reçoivent davantage de demandes d'aide;

CONSIDÉRANT QUE l'excellente situation budgétaire du gouvernement lui donne toute la latitude nécessaire pour intervenir auprès des familles les plus vulnérables et que rien ne justifie une diminution de 40 % des sommes allouées au programme RénoRégion;

CONSIDÉRANT QUE la rigidité des critères d'admissibilité à ce programme est également très restrictive et ne permet pas d'aider équitablement les foyers à plus faible revenu dépendamment de la région dans laquelle ils se trouvent et que des changements doivent être apportés pour permettre à un plus grand nombre de familles d'en bénéficier;

CONSIDÉRANT l'importance du programme RénoRégion pour nos municipalités et pour le maintien d'une qualité de vie pour les populations les plus démunies et vulnérables de nos milieux;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un outil essentiel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé avoir renfloué le programme AccèsLogis au détriment du programme RénoRégion;

Il est proposé, appuyé et résolu :

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Finances de rétablir l'enveloppe de 20 M\$ du programme RénoRégion pour cette année et d'en assurer la pérennité pour les années à venir.

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de mettre en place un comité conjoint Fédération québécoise des municipalités et Société d'habitation du Québec ayant pour mandat de revoir les normes du programme afin de permettre aux populations défavorisées d'avoir accès au programme quel que soit le territoire qu'elles habitent.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Éric Girard, ministre des Finances, au député de Mégantic, M. François Jacques, au député de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin, à la présidente de la Société d'habitation du Québec, M^{me} Guylaine Marcoux, et à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3

AGRANDISSEMENT DU CHSLD

2019-156

DEMANDE DE REPRISE DES TRAVAUX – PROJET DE CONSTRUCTION D’UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT EN SOINS DE LONGUE DURÉE À LAC-MÉGANTIC

ATTENDU QUE le 19 février 2018, le gouvernement du Québec annonçait qu’un projet de construction d’un CHSLD attenant au Centre hospitalier à Lac-Mégantic allait voir le jour en 2022;

ATTENDU QUE le projet a été accepté parce qu’il avait été jugé prioritaire en termes de besoins;

ATTENDU QU’il vise à regrouper les lits en soins de longue durée situés au centre hospitalier (4^e étage) et à la Maison paternelle devenus désuets et ne permettant pas aux bénéficiaires et leur famille de jouir d’un milieu de vie agréable et intime, certaines chambres étant en occupation double et quadruple;

ATTENDU QUE dans la MRC du Granit, en 2016, 23,5 % de la population est âgée de 65 ans et plus. Le taux de vieillissement de la population dans notre MRC est un des plus élevés en Estrie et qu’un ralentissement du vieillissement n’est escompté qu’en 2036.

ATTENDU QUE des élections provinciales ont eu lieu en octobre 2018;

ATTENDU QUE le projet connaît un certain ralentissement depuis l’arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement;

ATTENDU QUE le changement de gouvernement a eu pour effet de modifier la vision de ce dernier au niveau des centres de soins de longue durée avec l’arrivée du concept de Maison des aînés;

ATTENDU QU’en décembre 2018, le ministère des Aînés et des Proches aidants avait commandé un « plan populationnel » pour les 10 prochaines années afin de déterminer les endroits prioritaires pour la construction des premières maisons, ce qui a eu pour effet de paralyser les projets déjà annoncés;

ATTENDU QU’à l’occasion d’une rencontre du comité Vigie-Santé Granit, la direction du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l’Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l’Estrie-CHUS) nous confirmait que dans les différentes phases de déploiement du concept de Maison des aînés, les projets déjà autorisés, dont celui du CHSLD de Lac-Mégantic, connaissent des délais et demandent certains ajustements qui impliquent également des délais qui sont, pour le moment, inconnus;

ATTENDU QUE le projet est demandé et travaillé depuis les 20 dernières années et que l’objectif de ce projet est d’offrir un milieu de vie adéquat, sécuritaire et confortable à la clientèle la plus vulnérable de notre société;

ATTENDU QU’il y a de grandes inquiétudes de voir que ce projet connaît un ralentissement dont l’échéancier de livraison sera très vraisemblablement repoussé encore de quelques années;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au ministère des Aînés et des Proches aidants de considérer la priorité du projet de construction du nouveau CHSLD sur le site de l’hôpital de Lac-Mégantic, de relancer les travaux de

planification de construction et de fournir un calendrier d'exécution des travaux actualisés afin que le chantier et donc de livraison des installations puissent se faire dans les meilleurs délais.

QUE pour rassurer notre population, la mise à jour de l'échéancier soit annoncée rapidement.

QUE, si elle le désire, la ministre est la bienvenue afin de procéder à une visite des installations désuètes afin de mieux comprendre le bien-fondé de la demande et l'urgence de démarrer la construction du nouvel établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

15.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Je fais un suivi de la dernière rencontre qui a eu lieu le 26 juin 2019. J'ajoute qu'une autre rencontre est prévue vendredi le 19 juillet à laquelle seront travaillées les cartes de desserte du territoire pour qu'elles soient le plus précises possible. Je termine en mentionnant que la MRC a eu vent qu'un appel de projets par des télécommunicateurs pourrait être lancé prochainement.

15.2

ATELIER DE TRAVAIL – INTERNET HAUTE VITESSE

Je mentionne aux maires qu'un atelier de travail en lien avec le dépôt de la caractérisation, selon les orientations du comité Internet, aura peut-être lieu le 21 août prochain en soirée et demande donc aux maires de réserver cette date. Une confirmation leur sera envoyée prochainement.

Des discussions ont lieu en lien avec la période des vacances à venir à savoir si ce ne serait pas pénalisant pour la MRC d'attendre à la fin du mois d'août. Après discussions, il est convenu de tenir la rencontre du vendredi le 19 juillet 2019 et d'informer les maires sur les rencontres à prévoir à courts ou moyens termes.

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16.1

COMPTES À PAYER

Une question est posée en lien avec une dépense.

2019-157

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Juin 2019	84 429,37 \$
-------------------	-----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE JUIN 2019

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de juin 2019. Aucune question n'est posée.

16.3

RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MMQ

2019-158

RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MMQ, ANNÉE 2019-2020

ATTENDU QUE la police d'assurance des Biens et Responsabilité de la MRC sera échue en juillet;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler notre protection d'assurance pour l'année 2019-2020;

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'accepter l'offre d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec de renouveler nos assurances pour l'année 2019-2020 et de verser la prime de 31 283 \$ liée à cette couverture d'assurance des Biens et Responsabilité de la MRC pour la prochaine année.

QUE ce montant soit versé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4

ADOPTION DE LA POLITIQUE POUR LA GESTION DES CELLULAIRES ET TÉLÉPHONES INTELLIGENTS

2019-159

ADOPTION DE LA POLITIQUE POUR LA GESTION DES CELLULAIRES ET TÉLÉPHONES INTELLIGENTS

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la POLITIQUE POUR LA GESTION DES CELLULAIRES ET TÉLÉPHONES INTELLIGENTS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5

PRÉSENTATIONS DIVERSES AU CONSEIL DES MAIRES

Madame le préfet mentionne aux maires que considérant le nombre de sujets et de présentations d'organismes et autres à traiter au conseil des maires, le comité administratif s'est penché sur la question et propose de tenir des ateliers de travail quelques fois par année, selon le besoin. J'ajoute que ces derniers pourraient être d'une durée d'environ 2 heures auxquels 2 présentations de 30 minutes pourraient être faites et que la dernière heure pourrait être consacrée à un sujet dont les maires désirent discuter entre eux. Tous sont d'accord avec cette façon de procéder qui permettra d'alléger les ordres du jour du conseil des maires.

Elle demande ensuite aux maires d'informer la MRC au fur et à mesure des sujets dont ils voudraient discuter lors de ces rencontres.

16.6

NOMINATION – CENTRE UNIVERSITAIRE DES APPALACHES**2019-160****NOMINATION – CENTRE UNIVERSITAIRE DES APPALACHES**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit nomme madame le préfet, Marielle Fecteau, pour participer aux rencontres du Centre Universitaire des Appalaches, et ce, pour les 2 prochaines années.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au Centre Universitaire des Appalaches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.7

SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU MOIS D'AOÛT

Je rappelle aux maires que le calendrier des séances du conseil des maires ne prévoit pas de séance en août prochain.

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

COGESAF :

Il n'y a aucun développement.

COBARIC :

Il n'y a aucun développement.

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Il n'y a aucun développement.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Il n'y a aucun développement.

Table des MRC de l'Estrie :

Il n'y a aucun développement.

Ressourcerie du Granit :

Il n'y a aucun développement.

Centre universitaire des Appalaches :

Il n'y a aucun développement.

Comité du jury pour l'œuvre d'art de la RICEMM :

Il n'y a aucun développement.

Comité voie de contournement

Un BAPE est prévu mardi prochain.

Comité 2025

Madame Julie Morin mentionne que la campagne « ma vie au sommet » est présentement en ligne sur les réseaux sociaux et fonctionne très bien.

18.0	PROJET ÉOLIEN
------	---------------

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

J'informe les maires que le mois de juin a affiché un rendement de 9,4 % supérieur aux prévisions. J'ajoute que les dépenses de juin sont quant à elles de 29,8 % inférieures à ce qui avait été budgété. L'EBITDA (bénéfice) de l'année est donc de 23 % au-dessus du budget.

19.0	VARIA
------	-------

Firme vérificateur comptable

J'informe les maires que suite à une demande d'un maire lors de la dernière séance du conseil des maires, il a été convenu au dernier comité administratif d'aller en appel d'offres prochainement pour la firme de vérificateurs comptables, et ce, pour les états financiers 2019.

20.0	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Aucune question n'est posée.

21.0	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
------	----------------------

2019-161**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 10 juillet 2019 soit levée, il est 21 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 10 juillet 2019, et ce pour les résolutions 2019-148, 2019-151, 2019-152, 2019-153, 2019-154, 2019-157 et 2019-158.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale